

Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 682/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.4 Délégations de fonction

Attributions accordées au Président : délégations de pouvoir

Le Président rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception :

1. du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
2. de l'approbation du Compte Administratif,
3. des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
4. des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI,
5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
6. de la délégation de la gestion d'un service public,
7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé, suite au renouvellement général du Conseil Communautaire, de déléguer au Président les 9 attributions suivantes sur les 29 possibles.

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L.5211-10 et L.5211-19 et du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Président, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉLÉGUE** au Président les attributions suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la Communauté de Communes en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Communautaire ;
- D'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quel que soit l'ordre de la juridiction saisie et quel qu'en soit le degré d'instance, cette délégation intégrant notamment les constitutions de partie civile ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite de 1 000 € ;
- De donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn préalablement aux opérations menées par un Établissement Public Foncier Local ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

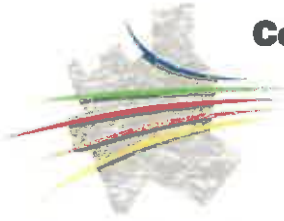
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



[Handwritten signature]



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 683/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

4 4 Fonction publique

4.5 Régime indemnitaire

Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents pour l'exercice de leurs mandats

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la Collectivité.

La loi impose, suite à un renouvellement de l'Assemblée délibérante que les assemblées locales délibèrent sur les indemnités de leurs membres dans les trois mois suivant leur installation, qu'un tableau récapitulatif des indemnités perçues par les différents membres de l'Assemblée soit annexé à chaque délibération sur les indemnités de fonction, tout comme en cas de revalorisation ou de nouvelle répartition.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé, par délibération de ce jour, de l'ouverture de cinq postes de Vice-Présidents. La présente délibération a pour objet de se prononcer sur l'éligibilité aux indemnités de fonction du Président et du Vice-Président dans la limite du taux maximum.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et de Vice-Président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R. 5214-1 fixant pour les Communautés de Communes des taux maximums ;

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn de ce jour portant création de cinq postes de Vice-Présidents ;

VU l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 9 juillet 2020 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est située dans la tranche suivante de population : 10 000 à 19 999 habitants ;

Considérant que les taux maximums des indemnités par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique sont pour cette tranche de population de 48,75 % pour le Président et de 20,63 % par Vice-Président ;

Et après en avoir délibéré,

- **FIXE** les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-Président, selon l'article R.5214-1 du CGCT, comme suit :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique

- **Président : 48,75 %**
 - **1^{er} Vice-Président : 20,63 %**
 - **2^e Vice-Président : 20,63 %**
 - **3^e Vice-Président : 20,63 %**
 - **4^e Vice-Président : 20,63 %**
 - **5^e Vice-Président : 20,63 %**
- **VERSE** les indemnités de fonction mensuellement.
 - **FAIT** entrer en vigueur le présent dispositif, sous réserve de l'acquisition de son caractère exécutoire, le 9 juillet 2020.

32 votes pour

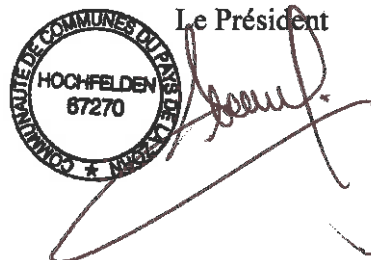
6 abstentions (FREUND Bernard, PFISTER Georges, GOEHRY Mireille, HAMMANN Jean-Georges, ULRICH Xavier et SCHAEFFER Éric)

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

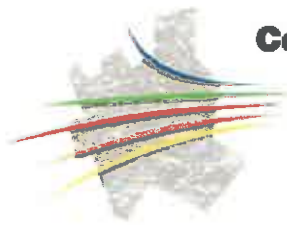
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de la Zorn' with the text 'HOCHFELDEN 67270' in the center. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard'.



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 684/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38
HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01
VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wiltwisheim

**7 - Finances Locales
7.10 - Divers
Autorisation au Président à engager des dépenses**

À l'issue de chaque renouvellement électoral, il y a lieu de donner pouvoir au Président pour quelques compétences et notamment celles relatives à la gestion des finances publiques.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à engager des dépenses de moins de **4.000 €** sans formalités préalables.

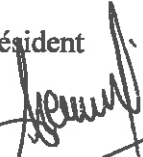

- **AUTORISE** le Président à engager des dépenses de moins de **40.000 €** concernant les marchés de travaux, les marchés de fournitures et les marchés de services après simple consultation d'au moins 3 sociétés capables de réaliser et moins de 3 sociétés en cas d'absence d'offres.

Vote à l'unanimité

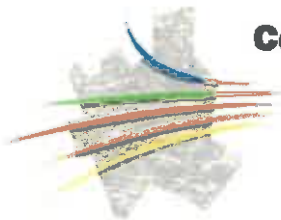
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC684-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 685/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

Le Code de la Commande Publique fixe le nombre de membres à voix délibératives devant siéger dans une Commission d'Appels d'Offres de Collectivité territoriale et précise que la CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants lorsqu'une Commune membre compte 3 500 habitants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président indique qu'une liste de candidats s'est constituée comme suit :

Titulaires :

Georges PFISTER
Jean-Georges HAMMANN
Xavier ULRICH
Daniel LENGENFELDER
Marc WENDLING

Suppléants :

Éric SCHAEFFER
Marie-Paule LEHMANN
Alain HIPP
René HATT
Philippe DETTLING

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn compte une Commune membre de plus de 3 500 habitants ;

Considérant qu'une seule liste a été déposée :

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des **cinq membres titulaires** et des **cinq membres suppléants** de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A obtenue, la liste de M. Georges PFISTER, 38 voix.

➤ **INSTALLE** les membres de la Commission d'Appels d'Offres comme suit :

Titulaires :

Georges PFISTER
Jean-Georges HAMMANN
Xavier ULRICH
Daniel LENGENFELDER
Marc WENDLING

Suppléants :

Éric SCHAEFFER
Marie-Paule LEHMANN
Alain HIPP
René HATT
Philippe DETTLING

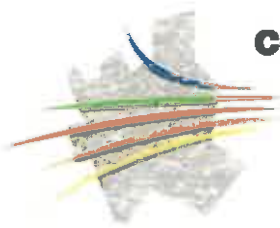
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL, 2020**

Le Président





Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 686/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GÜBRREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Élection des membres de la Commission d'Attribution des Délégations de Services Publics

Monsieur le Président informe les membres du Conseil qu'il convient de constituer la Commission d'Attribution des Délégations de Services Publics. Cette commission doit se composer d'un Président et cinq membres titulaires, ainsi que d'autant de membres suppléants.

Les membres titulaires et suppléants sont élus par le Conseil Communautaire au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Président indique qu'une liste de candidats s'est constituée comme suit :

Titulaires :

Georges PFISTER
Mireille GOEHRY
Jean-Georges HAMMANN
Xavier ULRICH
Alain HIPP

Suppléants :

Éric SCHAEFFER
Marie-Paule LEHMANN
René HATT
Laurence VOLLMAR
Michèle MEYER-GARCIA

Le Conseil Communautaire,

Considérant qu'une seule liste a été déposée :

- **DÉCIDE** de procéder à l'élection des **cinq membres titulaires** et des **cinq membres suppléants** de la Commission d'Attribution des Délégations de Services Publics à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A obtenue, la liste de M. Georges PFISTER, 38 voix

- **INSTALLE** les membres de la Commission d'Attribution des Délégations de Services Publics
comme suit :

Titulaires :

Georges PFISTER
Mireille GOEHRY
Jean-Georges HAMMANN
Xavier ULRICH
Alain HIPP

Suppléants :

Éric SCHAEFFER
Marie-Paule LEHMANN
René HATT
Laurence VOLLMAR
Michèle MEYER-GARCIA

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président





Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 687/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants de la Commission de Suivi de Site (CSS) pour l'ISDND du Rohrbach

Un délégué titulaire et deux délégués suppléants doivent être désignés afin de représenter la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à la Commission de Suivi de Site (CSS) pour le site de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Rohrbach à Hochfelden.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉSIGNE**, en tant que **membre titulaire** :

- Madame Cécile BRAUN, domiciliée 1 rue de l'École Schaffhouse-sur-Zorn 67270 Hochfelden.

➤ **DÉSIGNE**, en tant que **membres suppléants** :

- Monsieur Marc WENDLING, domicilié 4 rue du Moulin Gingsheim 67270 Wingersheim les Quatre Bans.
- Madame Véronique ERNEWEIN, domiciliée 8 rue des Pommiers 67270 Schwindrathheim

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

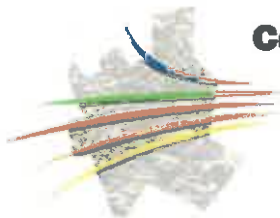
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC687-07-2020-DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 688/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des Commissaires Titulaires et Suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Le Président expose qu'à l'issue des élections communautaires, un nouvel organe délibérant vient de prendre ses fonctions au sein de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément au 1 de l'article 1650A du Code Général des Impôts (CGI), une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette Commission est composée :

- du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- de 10 Commissaires titulaires et 10 Commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la Commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant.

Il précise que cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des Commissaires doit être effectuée par le Directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, **en nombre double**, proposée sur délibération de l'organe délibérant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **PROPOSE** la liste suivante de 20 Commissaires Titulaires et de 20 Commissaires Suppléants :

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Taxe Foncière Bâtie	M. Éric SCHAEFFER 7 rue Haute 67270 BOSSENDORF Né le 19/06/1966	M. Yannick WENDLING 31A rue des Moutons 67270 MELSHEIM Né le 09/08/1977
	M. Jean-Georges HAMMANN 40A rue de l'Ecole Zoebersdorf 67270 GEISWILLER-ZOEBERSDORF Né le 07/10/1955	M. Patrick FISCHER 18A rue Principale 67270 MUTZENHOUSE Né le 26/05/1955
	Mme Marie-Paule LEHMANN 3 rue de Hochfelden 67270 SCHERLENHEIM Née le 02/06/1955	M. Jean-Paul EDEL 1 impasse des Champs 67270 INGENHEIM Né le 23/08/1956
	M. Jérôme GUERREIRO 6 rue Principale 67330 ISSENHAUSEN Né le 27/10/1981	Mme Dominique ROOS 7 rue des Romains 67270 WIL WISHEIM Née le 05/08/1959
	M. Daniel LENGENFELDER 2 rue des Pommes 67270 LIXHAUSEN Né le 06/03/1967	M. Jean-Luc ECKART 18 rue de la Division Leclerc 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS Né le 21/07/1957
Taxe Foncière Non Bâtie	M. Éric BURGER 1 rue Mercière 67270 ALTECKENDORF Né le 19/09/1960	M. Valentin GEBHARDT 3 rue du Parc 67270 SCHWINDRATZHEIM Né le 26/11/1972
	M. Christophe LUTZ 22 rue de l'École Schaffhouse/Zorn 67270 HOCHFELDEN Né le 27/07/1974	M. René HATT 10 rue de la Source 67270 WICKERSHEIM Né le 29/04/1969
	M. Christian WALCK 19 rue de l'Église 67330 ISSENHAUSEN Né le 25/08/1983	M. André GRAFF 13 rue de la Carrière 67270 MUTZENHOUSE Né le 02/06/1968
	M. Raphaël ADAM 1 Lieu-dit Obergottesheimerweg 67270 WIL WISHEIM Né le 06/12/1983	M. Pascal MAILLET 78A rue Principale 67270 MINVERSHEIM Né le 01/03/1969
	M. Jeannot KREBS 15 rue des Vignes 67670 WALTENHEIM-SUR-ZORN Né le 12/03/1955	M. Bruno MEYER 223 rue du Chemin de Fer 67350 ETTENDORF Né le 06/05/1974

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Taxe Habitation	M. Georges PFISTER 25 Chemin de la Forêt 67270 HOCHFELDEN Né le 20/04/1947	M. Jean-Luc HUGEL 3 rue de la Paix 67270 DUNTZENHEIM Né le 28/02/1966
	M. Alain HIPPE 23 rue de Hochfelden 67270 ALTECKENDORF Né le 18/12/1961	M. Frank MORIN 6 rue des Violettes 67270 MELSHEIM Né le 04/09/1969
	M. Bernard LIENHARD 79A rue Principale 67270 MINVERSHEIM Né le 16/02/1958	M. Gérard SCHWEITZER 12 rue Principale 67270 INGENHEIM Né le 29/07/1949
	M. Patrick LENTZ 1A rue des Tilleuls 67270 HOHFRANKENHEIM Né le 01/01/1967	M. Pierre LENGENFELDER 25 rue principale 67270 SCHERLENHEIM Né le 09/09/1954
	M. Michel BATT 6 rue Principale 67350 GRASSENDORF Né le 06/01/1950	M. Albert BRANDSTETTER 13 rue Principale 67670 WALTENHEIM-SUR-ZORN Né le 21/02/1961
Cotisation Foncière des Entreprises	M. Luc KERN 7A rue de Bouxwiller 67270 LIXHAUSEN Né le 10/06/1969	M. Jean-François VOGLER 16 rue Principale 67270 BOSSENDORF Né le 07/10/1981
	Mme Virginie ZIMMERMANN 2 rue de Saverne 67270 DUNTZENHEIM Née le 03/10/1970	M. Marc SORGIUS 49 rue Principale Geiswiller 67270 GEISWILLER-ZOEBERSDORF Né le 02/12/1965
	Mme Jacqueline COLIN 27 rue principale Mittelhausen 67170 WINGERSHEIM LES 4 BANS Née le 25/05/1970	M. Raphaël GEYER 55A rue principale 67270 WICKERSHEIM Né le 25/10/1974
	M. Marc BERNHARDT 10 rue du Chemin de Fer 67270 SCHWINDRATZHEIM Né le 06/06/1959	M. Aurélien INGWILLER 27 rue Principale 67350 GRASSENDORF Né le 31/07/1981
	M. Thierry DIEBOLD 1 rue des Thuyas 67270 HOHFRANKENHEIM Né le 13/02/1967	M. Nicolas RODRIGUEZ 29 rue des Greniers à Grains 67350 ETTENDORF Né le 05/12/1979

➤ **PRÉCISE** que cette liste sera notifiée à la Direction Départementale des Finances Publiques, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC888-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Le Président

[Signature]



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 689/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

**Désignation des représentants de la Commission Scolaire « La Décapole » à
Wickersheim**

Le Groupe Scolaire Intercommunal La Décapole à Wickersheim était administré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) composé d'Élus des différentes Communes membres.

La prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 1^{er} janvier 2019 a mis fin à l'exercice des compétences de ce SIVU par arrêté préfectoral du 10 janvier 2019. Une Commission Scolaire « La Décapole » avait alors été créée pour continuer à donner pouvoir de décision de proximité en matière scolaire.

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVU des 10 Villages ;

VU la délibération du 31 janvier 2019 créant une Commission Scolaire « La Décapole » ;

VU le renouvellement des Conseils Municipaux ;

Considérant la proposition de représentants de chacune des Communes ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** les membres de la **Commission « La Décapole »** comme suit :

Représentants de Bossendorf :

Éric SCHAEFFER et Xavier HENRY

Représentants de Geiswiler-Zoebersdorf :

Jean-Georges HAMMANN et Delphine STARK

Représentants de Ingenheim :

Gérard SCHWEITZER et Jean-Paul EDEL

Représentants de Issenhausen :

Jérôme GUERREIRO et Séverine ISAAC LEMEUNIER

Représentants de Lixhausen :

Daniel LENGENFELDER et Bernadette MACK

Représentants de Melsheim :

Éric GUILLAUME et Marie HAMMANN

Représentants de Scherlenheim :

Marie-Paule LEHMANN et Gaëlle LENGENFELDER

Représentants de Wickersheim-Wilshausen :

Raphaël GEYER et Audrey DISS

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUIL, 2020**

Le Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'ALSACE
HOCHFELDEN
67270



Communauté de Communes
Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

DCC 690/07/2020

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020
J

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants de la Commission Scolaire « Au Clair de Lune » à Wingersheim les Quatre Bans

Le Groupe Scolaire Intercommunal « Au Clair de Lune » à Wingersheim les Quatre Bans était administré par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) composé d'Élus des différentes Communes membres.

La prise de compétence scolaire par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au 1^{er} janvier 2019 a mis fin à l'exercice des compétences de ce SIVU par arrêté préfectoral du 10 janvier 2019. Une Commission Scolaire « Au Clair de Lune » a alors été créée pour continuer à donner pouvoir de décision de proximité en matière scolaire.

Le Conseil Communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2019 mettant fin à l'exercice des compétences du SIVU du Groupe Scolaire Sud du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du 31 janvier 2019 créant une Commission Scolaire « Au Clair de Lune » ;

VU le renouvellement des Conseils Municipaux ;

Considérant la proposition de représentants de chacune des Communes ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉSIGNE** les membres de la **Commission « Au Clair de Lune »** comme suit :

Représentants de Duntzenheim :

Virginie ZIMMERMANN et Laure HAAG CASSAIGNE

Représentants de Waltenheim-sur-Zorn :

Jeannot KREBS et Jean-Denis HEPP

Représentants de Wingersheim Quatre Bans :
Gingsheim : Marc WENDLING et Justine DELOGE
Hohatzenheim : Jean-Marie CRIQUI et Céline FRANCK
Mittelhausen : Mireille GOEHRY et Laure FRITSCH
Wingersheim : Jean-Luc ECKART et Jennifer WOLFF

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**



Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text "Le Président".

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC690-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 691/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants de la Commission Scolaire pour le Groupe Scolaire intercommunal Nord à Alteckendorf

Le Président rappelle que par délibération du 18 juin dernier le Conseil Communautaire a approuvé l'Avant-Projet Définitif du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire - secteur Nord sur la Commune d'Alteckendorf. Un permis de construire va donc être déposé et une délégation d'Élus est amenée à accompagner le maître d'œuvre dans ses orientations d'aménagements intérieurs et de suivi de chantier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer une Commission pour le Groupe Scolaire intercommunal Nord à Alteckendorf dénommée **Commission « Groupe Scolaire Nord »** sans autre dénomination à ce jour.
- **DÉSIGNE** les membres de la Commission « Groupe Scolaire Nord » comme suit :

Représentants de la Commune d'Alteckendorf :

Alain HIPP et Manuela SCHOLLER

Représentants de la Commune d'Ettendorf :

Nicolas RODRIGUEZ et Mathieu LANG

Représentants de la Commune de Grassendorf :

Bernard INGWILLER et Patrick OSTER

Représentants de la Commune de Minversheim :

Bernard LIENHARD et Pascal MAILLET

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

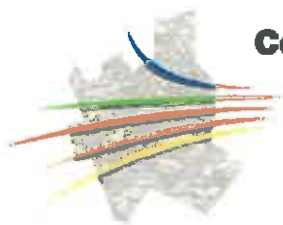
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC691-07-2020-
AI
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 692/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des délégués de l'Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn

Les locaux de la Maison du Pays de la Zorn appartiennent en partie à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et au SDEA. Le Syndicat est propriétaire de 100 m² de bureau et de 385 m² de locaux techniques.

Une Association Syndicale, dont les statuts ont été approuvés le 24 mai 2012, a en charge le bon fonctionnement du bâtiment. L'article 11 des statuts prévoit que chaque partie sera représentée impérativement par 3 mandataires qu'il y a lieu de désigner. La durée des fonctions des mandataires, au sein de l'Association, est fonction de leurs mandats électifs.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 24 mai 2012 approuvant les statuts de l'Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn ;

VU le renouvellement 2020 des Conseillers Communautaires ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE**, en tant que représentant de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, au sein de l'Association Syndicale de la Maison du Pays de la Zorn :

- **Monsieur Bernard FREUND**
- **Monsieur Georges PFISTER**
- **Monsieur Jean-Georges HAMMANN**

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC692-07-2020-
AI
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 693/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

□ont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le SCOTERS

Le Président informe les membres du Conseil que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a adhéré au Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg (SCOTERS) par délibération du 3 février 1999 et dispose de 3 délégués siégeant à son Comité Syndical. Le Conseil Communautaire doit donc désigner trois nouveaux délégués titulaires ainsi que trois délégués suppléants.

Ce Syndicat aujourd'hui est composé de :

- L'Eurométropole de Strasbourg,
- La Communauté de Communes du Canton d'Erstein,
- La Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland,
- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

104 Communes, soit une population totale de 580 034 habitants.

Le Président indique qu'une liste de candidats s'est constituée comme suit :

Titulaires :

Bernard FREUND

Xavier ULRICH

Mireille GOEHRY

Suppléants :

Philippe DETTLING

Daniel LENGENFELDER

Marie-Paule LEHMANN

Le Conseil Communautaire, après avoir voté à bulletins secrets,

- **ÉLIT** à l'unanimité la liste présentée par M. Bernard FREUND comme suit :

Membres **titulaires** :

- Monsieur **Bernard FREUND**, domicilié 8 rue de la Division Leclerc 67170 Wingersheim les Quatre Bans.

- Monsieur **Xavier ULRICH**, domicilié 10A rue du Général de Gaulle 67270 Schwindratzheim.
- Madame **Mireille GOEHRY**, domiciliée 8 rue des Artisans Mittelhausen 67170 Wingersheim les Quatre Bans.

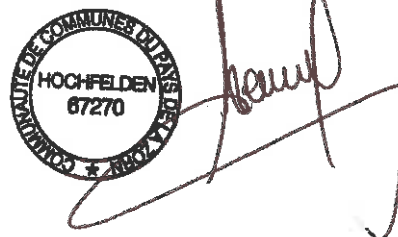
Membres suppléants :

- Monsieur **Philippe DETTLING**, domicilié 12 rue du 23 Novembre 67270 Hochfelden.
- Monsieur **Daniel LENGENFELDER**, domicilié 2 rue des Pommes 67270 Lixhausen.
- Madame **Marie-Paule LEHMANN**, domiciliée 3 rue de Hochfelden 67270 SCHERLENHEIM.

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



The image shows a circular official stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HOCHFELDEN 67270" around the perimeter. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 694/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWBITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des délégués au SMITOM de Haguenau-Saverne

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dispose de 4 délégués siégeant au Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du secteur Haguenau-Saverne.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est adhérente au SMITOM du secteur Haguenau-Saverne depuis le 1er janvier 1997. Ce Syndicat compte environ 231 397 habitants, regroupés en 5 Syndicats de collecte d'ordures ménagères :

- Le SMICTOM de Saverne : 76 Communes, 63 307 habitants,
- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn : 20 Communes, 16 197 habitants,
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau : 36 Communes, 97 355 habitants,
- La Communauté de Communes de la Basse-Zorn : 7 Communes, 17 500 habitants,
- Le RIEOM de la Communauté de Communes du Pays Rhénan : 18 Communes, 37 038 habitants.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé à un vote à bulletins secrets,

➤ **ÉLIT**, à l'unanimité, la liste présentée par M. Jean-Georges HAMMANN comme suit :

Membres titulaires :

- Monsieur **Jean-Georges HAMMANN**, domicilié 40A rue de l'École Zoebersdorf 67270 Geiswiller-Zoebersdorf.
- Madame **Cécile BRAUN**, domiciliée 1 rue de l'École Schaffhouse-sur-Zorn 67270 Hochfelden.
- Monsieur **Daniel LENGENFELDER**, domicilié 2 rue des Pommes 67270 Lixhausen.
- Monsieur **Jean-Luc ECKART**, domicilié 18 rue de la Division Leclerc 67170 Wingersheim les Quatre Bans.

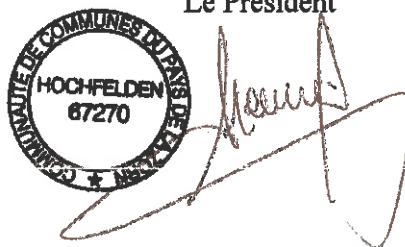
Membres suppléants :

- Madame **Marie-Paule LEHMANN**, domiciliée 3 rue de Hochfelden 67270 Scherlenheim.
- Monsieur **René HATT**, domicilié 10 rue de la Source 67270 Wickersheim.
- Monsieur **Marc WENDLING**, domicilié 4 rue du Moulin Gingsheim 67270 Wingersheim les Quatre Bans.
- Madame **Anne GILLIG**, domiciliée 1 Avenue du Général de Gaulle 67270 Hochfelden.

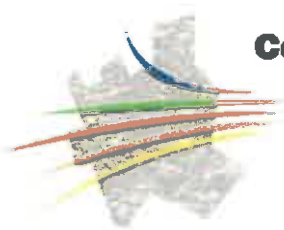
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président



The image shows a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE HOCHFELDEN 67270' around the perimeter. The signature is written in dark ink and appears to be 'H. Hatt'.



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 695/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DEITLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des délégués pour la compétence eau potable et Grand Cycle de l'Eau du SDEA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en prolongement du renouvellement des Conseils Municipaux de mars et juin 2020, il convient de désigner leur(s) représentant(s) siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9,11, 15.2 ainsi que son annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par Commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

Considérant la proposition de désigner un (des) délégué(s) commun(s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune / Établissement Public de Coopération Intercommunal ;

Considérant que ce(s) délégué(s) commun(s) pourra(ont) être issu(s) du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire ;

Après avoir entendu les explications fournies par le Président et après en avoir délibéré,

➤ **DÉSIGNE** en application de l'article 11 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :

- **Pour la compétence eau potable et pour la compétence Grand Cycle de l'Eau, les délégués suivants :**

Alteckendorf :

Alain HIPP

Bossendorf :

Jean-Christophe SCHIELIN

Duntzenheim :

Virginie ZIMMERMANN

Ettendorf :	Bruno MEYER
Geiswiller-Zoebersdorf :	Georges BECK
Grassendorf :	Bernard INGWILLER
Hochfelden :	Georges PFISTER
Hochfelden :	Philippe DETTLING
Hohfrankenheim :	Valérie HURSTEL
Ingenheim :	Gérard SCHWEITZER
Issenhausen :	Marcel KLEIN
Lixhausen :	Daniel LENGENFELDER
Melsheim :	Éric GUILLAUME
Minversheim :	Franck LANG
Mutzenhouse :	Pascal WICKER
Scherlenheim :	Marie-Paule LEHMANN
Schwindratzheim :	Xavier ULRICH
Waltenheim-sur-Zorn :	Jeannot KREBS
Wickersheim-Wilshausen :	René HATT
Wilwisheim :	Raphaël ADAM
Wingersheim Quatre Bans :	Jean-Luc ECKART

- **DÉSIGNE** en application de l'Article 15.2 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets, 1 Conseiller Territorial parmi les délégués pour le Territoire de bassin versant Affluents du Rhin secteur Zorn Moder : M. Bernard FREUND.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 696/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUBRREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des membres du Comité Syndical du PETR « AKochZorn »

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est une instance qui rassemble au minimum deux Communautés de Communes et a remplacé les structures « Pays ». Les Communautés de Communes du Kochersberg-Ackerland et du Pays de la Zorn se sont concertées à cet effet pour animer des compétences communes telles que le tourisme, l'animation jeunes, le schéma des pistes cyclables, les tiers lieux, etc... pour une cohérence entre territoires.

Le Président rappelle que conformément à ses statuts, le PETR est administré par un Conseil Syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités membres. Du fait que le PETR n'est composé que de deux EPCI membres, la répartition des sièges se fait de façon égalitaire.

Le nombre de siège du Conseil Syndical est fixé à 26 membres, soit 13 délégués par EPCI membre. Pour chaque délégué titulaire, est désigné un suppléant qui, en cas d'empêchement, le remplace de droit au Conseil Syndical, sans qu'il soit nécessaire de lui donner procuration.

Il convient donc d'élire les 13 membres titulaires et les 13 suppléants qui siègeront au PETR AKochZorn.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 7 décembre 2017 approuvant les statuts du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) avec la Communauté de Communes du Kochersberg ;

VU l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2019 portant création du PETR AKochZorn et approbation des statuts ;

VU le renouvellement électoral en 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu d'élire 13 membres titulaires et 13 membres suppléants ;

Considérant la proposition de répartition en fonction de la population de chaque Commune afin qu'elles soient toutes représentées ;

Et après avoir procédé à un vote à bulletins secrets,

- **ÉLIT**, à l'unanimité, les 13 délégués **TITULAIRES** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui siégeront au PETR AKochZorn :

Bernard FREUND
Georges PFISTER
Mireille GOEHRY
Jean-Georges HAMMANN
Xavier ULRICH
Éric SCHAEFFER
Alain HIPP
Nicolas RODRIGUEZ
Raphaël ADAM
Bernard LIENHARD
Jeannot KREBS
Virginie ZIMMERMANN
Éric GUILLAUME

- **ÉLIT**, à l'unanimité, les 13 délégués **SUPPLÉANTS** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn qui siégeront au PETR AKochZorn :

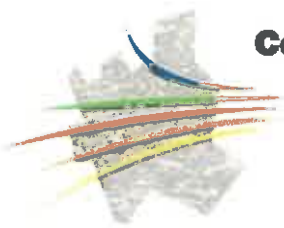
Pascal WICKER
René HATT
Daniel LENGENFELDER
Gérard SCHWEITZER
Patrick LENTZ
Bernard INGWILLER
Marie-Paule LEHMANN
Jérôme GUERREIRO
Cécile BRAUN
Marc WENDLING
Laurence VOLLMAR
Véronique ERNEWEIN
Georges BECK

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 697/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Kochersberg

Le Conseil Communautaire, dans sa séance du 30 août 2018, a autorisé le Président à signer une convention d'objectifs qui serait établie pour la période 2018-2020 et qui nous permettrait d'entrer dans une démarche globale de développement touristique entre nos deux territoires.

Cette adhésion requiert également une participation financière qui s'est élevée, jusqu'à ce jour, à 50 000 € par an et une aide financière de 10 000 € à la Villa METEOR qui exerce la mission de point relais touristique sur notre territoire.

Cette convention précise qu'à compter de sa signature, et pour engager les bases d'un partenariat solide, 5 personnes désignées par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn seront conviées aux réunions du Conseil d'Administration.

Il est donc proposé de désigner, en accord avec la Directrice de l'Office de Tourisme du Kochersberg, des personnes déjà impliquées à ce jour dans ce domaine.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE**, en tant que représentants du Pays de la Zorn pour siéger au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Kochersberg, les personnes suivantes :

Élus :

- M. Xavier ULRICH
- Mme Michèle MEYER-GARCIA

Prestataires :

- M. Sébastien VOISOT, Hôtel Restaurant à l'Étoile à Mittelhausen
- Mme Elisabeth MUNSCH, Gîte Munsch à Duntzenheim
- M. Bruno DE BUTLER, Gîte S'chwabels à Schwindratzheim

➤ **NOTIFIE** cette décision à l'Office de Tourisme du Kochersberg.

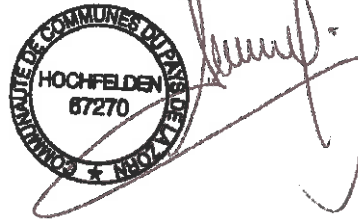
Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

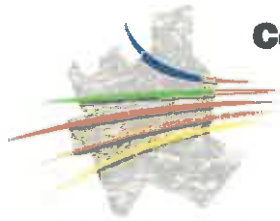
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL, 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC697-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 698/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des délégués élus, agents et correspondants auprès du Centre National d'Action Sociale (CNAS)

Le Président rappelle que suite au transfert de la compétence scolaire, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé d'adhérer en 2019 au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Le Conseil Communautaire,

VU la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 portant sur la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article 8 des statuts du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin ;

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les principes de la mise en œuvre d'action sociale en faveur du personnel territorial est obligatoire du fait de la loi n° n° 84 - 53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a choisi de confier la gestion de cette action sociale au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin qui a contracté à cet effet plusieurs partenariats (CNAS, CEZAM, Garantie Obsèques) et accorde plusieurs prestations spécifiques (secours, prestations diverses...) ;

Considérant que les membres du conseil d'Administration du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin sont les représentants du CNAS localement ;

Considérant qu'il convient de renouveler les instances de cet organisme ;

Considérant que le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin comme le CNAS sont gérés paritairement ;

Considérant qu'à cet effet, le Conseil Communautaire doit désigner un délégué élu et un délégué agent qui assureront un contrôle sur la gestion de cet organisme, proposerons des évolutions en matière de prestation et représenterons la commune auprès de cet organisme ;

Considérant que pour que les agents deviennent acteur de cette action sociale il convient de les accompagner ;

Considérant les échanges administratifs et d'écoute entre la Communauté de Communes et le Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (mouvement de personnel, listings, conseils...) il convient de désigner un agent qui assumera ces fonctions de « correspondant » ;

Considérant que ce correspondant peut être le même que le délégué élu ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉSIGNE** auprès du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin afin de représenter les intérêts de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et des agents en matière d'action sociale en leur faveur :

- Monsieur Xavier **ULRICH**, délégué Élu.
- Madame Laetitia **CHRIST**, déléguée Agent et Correspondant, joignable par courriel à l'adresse : laetitia.christ@payszorn.com
- Madame Madeleine **HUARD**, Correspondant suppléant, joignable par courriel à l'adresse : madeleine.huard@payszorn.com

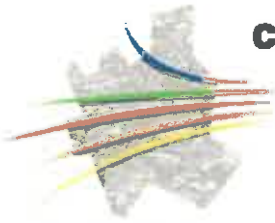
Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 699/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETILING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

Mme Marie-Paule LEHMANN, actuellement Présidente de cet établissement, a quitté la salle.

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des délégués à l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

Les Établissements Publics Fonciers (EPF) sont des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) qui mènent des procédures permettant l'acquisition et la gestion du foncier nécessaire à la réalisation de projets d'intérêt public.

Ils jouent un rôle important dans l'aménagement et le développement durable du territoire, car ils sont des outils spécialisés et pertinents face aux enjeux que rencontrent notre société et nos territoires. Ainsi, la maîtrise du foncier apparaît souvent indispensable pour planifier la consommation foncière et la maîtrise des coûts.

Notre EPCI est membre de l'Établissement Public Foncier d'Alsace depuis 2007.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5210-1 et suivants ;

VU les articles L.324-1 et suivants et R.324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme relatifs aux Établissements Publics Fonciers Locaux ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2007 décidant l'adhésion à l'EPF d'Alsace ;

VU les statuts du 22 juillet 2019 corrigés le 7 août 2019 de l'EPF d'Alsace et notamment les articles 8 et 9 portant sur la composition et le fonctionnement de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace ;

VU le règlement intérieur du 18 décembre 2019 de l'EPF d'Alsace ;

VU le nombre d'habitants de l'EPCI au 1^{er} janvier 2020 (base INSEE RP 2017) ;

VU les résultats actuels des élections municipales 2020 ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit désigner dans l'Assemblée Générale de l'EPF d'Alsace 2 délégués titulaires ainsi que 2 délégués suppléants ;

Et après avoir procédé au vote à bulletins secrets,

- **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les membres **TITULAIRES** suivants :
- Madame **Mireille GOEHRY**, 2^e Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, domiciliée 8 rue des Artisans Mittelhausen 67170 Wingersheim les Quatre Bans.
 - Monsieur **Éric SCHAEFFER**, 5^e Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, domicilié 7 rue Haute 67270 Bossendorf.
- **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les membres **SUPPLÉANTS** suivants :
- Monsieur **René HATT**, Conseiller Communautaire, domicilié 10 rue de la Source 67270 Wickersheim.
 - Monsieur **Daniel LENGENFELDER**, Conseiller Communautaire, domicilié 2 rue des Pommes 67270 Lixhausen.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération, et généralement faire le nécessaire à cet effet.
- **DIT** que la présente délibération sera régulièrement affichée et transmise au contrôle de légalité.

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays de la Zorn, with the text 'HOCHFELDEN 67270' in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 700/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

Madame Marie-Paule LEHMANN est revenue en séance.

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants à la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Les Missions Locales, dont celle du Pays de Saverne Plaine et Plateau, poursuivent un objectif : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi et l'autonomie.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est représentée par 4 délégués lors des Assemblées Générales de la Mission Locale. Deux d'entre eux seront également les représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉSIGNE** les **4 représentants** de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à la Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau comme suit :

- Madame **Carine KRAEHN-DURR**, domiciliée 10 rue de Pfaffenhoffen 67270 Hochfelden,
- Madame **Michèle MEYER-GARCIA**, domicilié 1 rue des Rosiers 67270 Hochfelden,
- Monsieur **Jean-Luc ENGER**, domicilié 11 rue de la Gendarmerie 67270 Hochfelden,
- Monsieur **Éric GUILLAUME**, domicilié 3 rue des Lilas 67270 Melsheim.

➤ **PRÉCISE** que les représentants au **Conseil d'Administration** seront :

- Madame **Carine KRAEHN-DURR**
- Madame **Michèle MEYER-GARCIA**

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

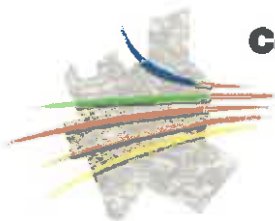
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUIL, 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC700-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 701/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

**Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn
au Conseil d'Administration du Collège Gustave Doré à Hochfelden**

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn est représentée par un délégué au Conseil d'Administration du Collège Gustave Doré à Hochfelden qu'il convient de désigner pour ce nouveau mandat.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** en tant que membre **TITULAIRE** Madame Carine **KRAEHN-DURR**, domiciliée 10 rue de Pfaffenhoffen 67270 Hochfelden,
- **NOTIFIE** cette décision au Collège Gustave Doré.

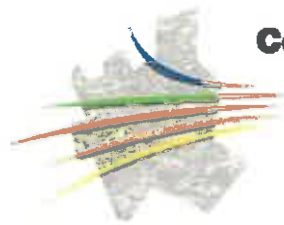
Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président





Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 702/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants de la Collectivité au Comité Technique (CT)

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a pris la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019 et compte à ce jour 56 agents tous statuts confondus.

Conformément aux dispositions des articles 32, 33 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, chaque Collectivité ou établissement employant au moins 50 agents est tenu de créer un Comité Technique (CT) qui lui est propre.

C'est ainsi que par délibération du 11 septembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de créer son Comité Technique et de fixé à 3 le nombre de représentants titulaires et à 3 le nombre de représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 30 août 2018 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn portant transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019 ;

VU la délibération du 11 septembre 2019 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn décidant la création de son Comité Technique ;

VU les renouvellements municipaux 2020 ;

Et après avoir procédé à un vote à bulletins secrets,

➤ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants **TITULAIRES** de la Collectivité au Comité Technique comme suit :

- **Bernard FREUND**
- **Georges PFISTER**
- **Jean-Georges HAMMANN**


➤ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants **SUPPLÉANTS** de la Collectivité au Comité Technique comme suit :

- **Mireille GOEHRY**
- **Éric SCHAEFFER**
- **Xavier ULRICH**

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

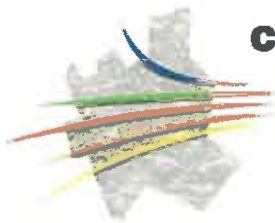
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL, 2020**

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Xavier Ulrich', is written over a circular official stamp.





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 703/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Désignation des représentants de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a pris la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019 et compte à ce jour 56 agents tous statuts confondus.

Conformément aux dispositions des articles 32, 33 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, chaque Collectivité ou établissement employant au moins 50 agents est tenu de créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui lui est propre.

C'est ainsi que par délibération du 11 septembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé de créer son CHSCT et de fixé à 3 le nombre de représentants titulaires et à 3 le nombre de représentants suppléants.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 30 août 2018 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn portant transfert de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2019 ;

VU la délibération du 11 septembre 2019 de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn décidant la création de son Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ;

VU les renouvellements municipaux 2020 ;

Et après avoir procédé à un vote à bulletins secrets,

➤ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants **TITULAIRES** de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comme suit :

- **Bernard FREUND**
- **Mireille GOEHRY**
- **Jean-Georges HAMMANN**

➤ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, les représentants **SUPPLÉANTS** de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) comme suit :

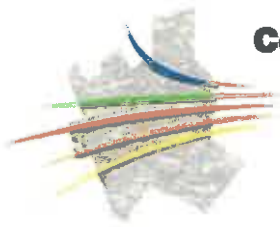
- **Georges PFISTER**
- **Éric SCHAEFFER**
- **Xavier ULRICH**

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président





Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 704/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GÜBRREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Détermination de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2017.

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges et de définir les relations financières entre Communes membres et Communauté de Communes lors de chaque transfert de compétence.

L'organe délibérant de l'EPCI détermine la composition de la CLECT. Chaque Commune membre de l'EPCI doit disposer d'au moins un représentant, issu de son Conseil Municipal, afin qu'aucune commune membre ne soit écartée du processus d'évaluation des charges transférées. Toutes les Communes membres de l'EPCI participent aux délibérations qu'elles soient ou non concernées par le transfert de charge évalué.

Il y a donc lieu de déterminer la composition de la CLECT et il appartiendra ensuite aux Conseils Municipaux de désigner leur(s) membre(s).

Ainsi, cette composition serait de :

- 1 membre par Commune,
- 2 membres supplémentaires pour Hochfelden et Wingersheim les Quatre Bans,
- 1 membre supplémentaire pour Schwindratzheim et Wilwisheim.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 5 juillet 2016 décidant la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

VU les renouvellements municipaux 2020 ;

Et après en avoir délibéré,

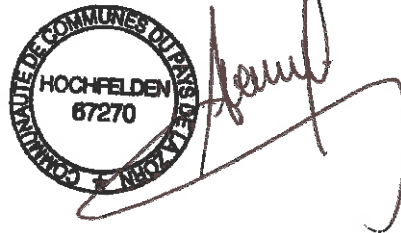
- **DÉCIDE** que la composition la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ainsi créée sera fixée à 26 membres, répartis comme suit :
 - 1 membre par Commune,
 - 2 membres supplémentaires pour Hochfelden et Wingersheim les Quatre Bans,
 - 1 membre supplémentaire pour Schwindratzheim et Wilwisheim.
- **DEMANDE** aux Maires des communes membres de désigner parmi leur Conseil Municipal, le ou les représentants de la Commune au sein de la CLECT.
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pays de la Zorn' with 'HOCHFELDEN 67270' in the center. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 705/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5 - Institutions et vie politique

5.3 - Désignation de représentants

Détermination de la composition de la Commission Jeunesse

Le Vice-Président, Monsieur Xavier ULRICH, rappelle le rôle de la Commission Jeunesse qui est de créer une nouvelle dynamique dans la politique jeunesse du Pays de la Zorn et de faciliter les échanges entre les différents acteurs en charge de la jeunesse du territoire et les Communes membres.

Il y a lieu de déterminer la composition de cette Commission et il appartiendra ensuite aux Conseils Municipaux de désigner leur membre.

Ainsi, cette composition serait de 1 membre par Commune.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **FIXE** la composition de la Commission Jeunesse à **1 membre par Commune**.
- **DEMANDE** aux Maires des Communes membres de **désigner parmi leur Conseil Municipal**, le représentant de la Commune au sein de cette Commission.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUIL, 2020**

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN
HOFELDEN
67270

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC705-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 706/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jearnot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.10 Divers

Budget Principal : dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Il est demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Communautaire, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Communautaire,

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du **Budget Principal** pendant la durée du mandat 2020-2026 :

- Collations ou repas à l'issue des réunions du Conseil Communautaire, des Commissions, des groupes de travail,
- Réceptions ou repas concernant le Personnel communautaire, des Élus,
- Vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite, Inauguration d'un équipement communautaire,
- Toute intendance lors d'animations spécifiques,
- Cadeaux, fleurs, pour tout évènement spécifique d'un Agent ou Élu.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

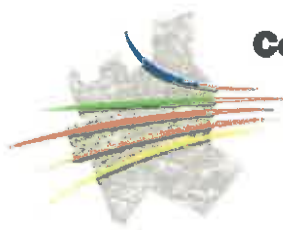
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le 22 JUL. 2020

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC706-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 707/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.10 Divers

**Budget annexe ordures ménagères : dépenses à imputer au compte 6257
« réceptions »**

Il est demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Communautaire, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6257 « réceptions », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Communautaire,

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6257 « réceptions » du **Budget annexe ordures ménagères** pendant la durée du mandat 2020-2026 :

- Collations ou repas à l'issue de réunions, commissions, groupes de travail,
- Réceptions ou repas concernant le personnel Communautaire, des Élus,
- Vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite,
- Inauguration d'un équipement,
- Toute intendance lors d'animations spécifiques,
- Cadeaux, fleurs, pour tout évènement spécifique d'un Agent ou Élu.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC707-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 708/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

7 - Finances Locales

7.10 Divers

Budget annexe scolaire : dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Il est demandé aux Collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Communautaire, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil Communautaire,

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du **Budget annexe scolaire** pendant la durée du mandat 2020-2026 :

- Collations ou repas à l'issue de réunions, commissions, groupes de travail,
- Réceptions ou repas concernant le personnel Communautaire, des Élus,
- Vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite,
- Inauguration d'un équipement,
- Toute intendance lors d'animations spécifiques,
- Cadeaux, fleurs, pour tout évènement spécifique d'un Agent ou Élu.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL, 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC708-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 709/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

1. Commande Publique

1.1 - Marchés publics

Construction d'un Hall Sportif à Wickersheim : attribution des marchés de travaux

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 5 avril 2018 du Conseil Communautaire décidant de porter le projet de création d'un hall sportif ou toute autre extension de l'équipement structurant du SIVU des 10 Villages par délégation de maîtrise d'ouvrage et de lancer, en concertation avec l'ensemble des partenaires financiers, les études de faisabilité en vue de réaliser un Avant-Projet Sommaire (APS) ;

VU la délibération du 15 octobre 2018 du Comité Directeur du SIVU des 10 Villages sollicitant la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet ;

VU la délibération du 25 octobre 2018 du Conseil Communautaire approuvant le programme de construction d'un Hall Sportif attendant au Groupe Scolaire Intercommunal de Wickersheim et lançant la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération du 31 octobre 2019 du Conseil Communautaire attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un Hall sportif attendant au Groupe Scolaire intercommunal sur le territoire de Wickersheim à DOSSMANN Architecte ;

VU la délibération du 30 janvier 2020 du Conseil Communautaire approuvant l'Avant-Projet Définitif pour la construction d'un hall sportif attendant au Groupe Scolaire Intercommunal de Wickersheim, pour un montant de 1 150 000 € HT de travaux et autorisant le Président à lancer les consultations pour les marchés de travaux (14 lots).

VU le lancement de l'appel d'offres pour les 14 lots de travaux en date du 02 juin 2020 et la remise des plis fixée au 26 juin 2020

VU l'analyse des offres par le Cabinet d'architecture DOSSMANN ;

Considérant les critères de sélection ;

Considérant les points attribués à chaque entreprise ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** l'attribution des marchés de travaux (base € HT) aux entreprises suivantes :

Lot 1 - Terrassement-réseaux-aménagements ext.	WICKER TP Hochfelden	135 754,42 €
Lot 2 - Gros oeuvre	FEHR Hochfelden	173 043,94 €
Lot 3 - Charpente métallique	HOWILLER Reichstett	138 000,00 €
Lot 4 - Couverture-bardage-façade	FACE ALSACE Hoerd	205 217,71 €
Lot 5 - Isolation thermique extérieure-enduit	DECOPEINT Kilstett	25 377,32 €
Lot 6 - Menuiseries extérieures (tout aluminium)	ALUHOME Wingersheim 4 Bans	26 577,00 €
Lot 7 - Menuiserie intérieure bois-mobilier	ZYTO Val de Moder	16 305,00 €
Lot 8 - Carrelage faïence	DIPOL Geispolsheim	9 291,35 €
Lot 9 - Plâtrerie-peinture	SEPPIC Val de Moder	32 916,67 €
Lot 12 - Chauffage ventilation	THERMI EXPERT Mommenheim	56 000,00 €
Lot 13 - Plomberie Sanitaires	THERMI EXPERT Mommenheim	31 200,00 €
Lot 14 - Électricité	KOESSLER Brumath	56 884,50 €

Soit un montant total de base de **906 567,91 €**

➤ **RETIENT** les Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) suivantes (€ HT) :

Lot 1 - Terrassement-réseaux-aménagements extérieurs

PSE 1 : Écran végétal 14 184,00 €

PSE 3 : Fourniture et pose grilles gratte pieds 1 034,25 €

Lot 3 - Charpente métallique

PSE 2 : Peinture de finition de la charpente 13 800,00 €

Lot 7 - Menuiserie intérieure bois-mobilier

PSE 1 : Panneau d'affichage 175,00 €

Lot 9 - Plâtrerie - peinture

PSE 1 : Déduction peinture de finition de la charpente : - 17 700,00 €

Lot 12 - Chauffage ventilation

PSE 2 : Caissons d'insufflation et d'extraction : 10 752,41 €

Soit un montant total de PSE de **22 245,66 € HT.**

➤ **PRÉCISE** que les lots n° 10 (sols sportifs et accessoires) et n° 11 (matériel et équipements de sport) nécessitent des précisions techniques et feront l'objet d'une attribution ultérieure.

➤ **AUTORISE** le Président à signer :

- Les marchés des entreprises,
- Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
- Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC709-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 710/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

3. Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

Acquisitions foncières pour réaliser la Zone d'Activités à Wilwisheim

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a décidé, par délibération du 14 mai 2019, l'extension de la Zone d'Activités de Wilwisheim sur une surface de 4,76 ha et a désigné le Bureau M2i sis Wingersheim les Quatre Bans comme Maître d'Œuvre de ce projet.

Des promesses de vente, d'une durée de 12 mois, ont été signées en date du 25 février 2019 avec les propriétaires de Wilwisheim au prix de 1 000 € HT/are. Le Permis d'Aménager a été déposé en date du 31 janvier 2020 et dans l'attente des autorisations administratives, les promesses de vente ont été prolongées jusqu'au 1^{er} septembre 2020.

Le Permis d'Aménager a été délivré en date du 28 mai 2020, il y a désormais lieu de procéder aux acquisitions foncières des terrains cadastrés section 33 n° 02, 03 et 04 d'une contenance totale de 476,75 ares.

Il est également proposé de verser les indemnités à l'exploitant lors de l'entrée en possession de l'emprise conformément aux tarifs fixés par la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Communautaire,

VU l'avis du Service Domanial en date du 26 février 2019 dont le renouvellement est en cours suite à l'application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ;

VU la promesse de vente signée en date du 25 février 2020 avec Madame Annette ROEHLLY d'une durée de 12 mois ;

VU la promesse de vente signée en date du 25 février 2020 avec les époux Alain ROEHLLY d'une durée de 12 mois ;

VU les avenants aux promesses de vente signés en date du 21 février 2020 prolongeant les promesses jusqu'au 1^{er} septembre 2020 ;

VU l'arrêté n° PA 067 534 20 R0001 du 28 mai 2020 autorisant la Communauté de Communes du Pays de la Zorn à lotir un terrain à usage d'activités ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles sur le ban de Wilwisheim lieudit Krautland, cadastrées section 33 :
 - N° 02 d'une contenance de **284,52 ares** appartenant à Madame Annette ROEHLY née SCHMITT domiciliée 12 rue de la Gare 67270 Wilwisheim,
 - N° 03 d'une contenance de **111,07 ares** appartenant à Madame Annette ROEHLY née SCHMITT domiciliée 12 rue de la Gare 67270 Wilwisheim,
 - N° 04 d'une contenance de **81,16 ares** appartenant à Monsieur et Madame Alain ROEHLY domiciliés 12 rue de la Gare 67270 Wilwisheim

Soit une contenance totale de **476,75 ares**.

- **FIXE** le prix d'achat, conformément aux promesses de vente, à **1 000 € HT/are**, soit un total de **476 750 € HT**.
- **CHARGE** l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN à Hochfelden de la rédaction des actes d'acquisitions correspondants, les frais liés étant à la charge de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **DÉCIDE DE VERSER** les indemnités à l'exploitant lors de l'entrée en possession de l'emprise conformément aux tarifs fixés par la Chambre d'Agriculture.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente et à mandater les dépenses correspondantes.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

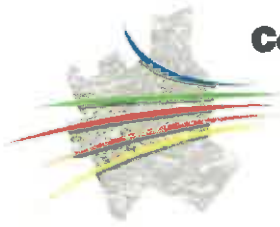
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Schmitt", written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC710-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 711/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuella, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

7. Finances Locales

7.3 Emprunts

Réalisation d'un crédit-relais de 2 000 000 € pour financer l'aménagement de la Zone d'Activités à Wilwisheim

La décision de recourir à un crédit-relais relève de la compétence de l'assemblée délibérante, qui décide de son affectation, des conditions financières essentielles du contrat : montant du capital emprunté, type, durée, conditions de taux d'intérêt, modalités d'amortissement, conditions de remboursement etc...

Il est nécessaire de recourir à un crédit-relais d'un montant de 2 000 000 €, d'une durée de 3 ans, pour le financement de l'aménagement de la Zone d'Activités à Wilwisheim. À cet effet, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a pris attache avec trois organismes bancaires, à savoir le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de crédit-relais auprès du **Crédit Agricole sis 1 Place de la Gare 67000 Strasbourg** qui a présenté l'offre la plus avantageuse aux conditions suivantes :

Montant :	2 000 000 €
Durée :	3 ans
Taux d'intérêts fixes :	0,53 %
Modalités de remboursement :	paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine
Frais :	0,05 % au titre des frais de dossiers 0,05 % au titre de la commission d'engagement

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC711-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 712/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, BCKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Création d'une Zone d'Activités intercommunal à Wingersheim les Quatre Bans (Mittelhausen) : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

Afin de pouvoir proposer dans les meilleurs délais des terrains à bâtir dans le domaine économique, nous vous proposons de retenir un Maître d'œuvre suite à l'appel d'offres que nous avons lancé en date du 9 avril 2020 pour une remise des plis le 6 mai 2020 et dont l'enveloppe financière affectée aux travaux a été fixée à 2 000 000 € HT.

Sa mission aura plusieurs volets avec des tranches optionnelles selon les directives éventuelles avancées par les Services de l'État (dossier de déclaration ou d'autorisation au titre du Code de l'Environnement - Étude au cas par cas - Étude d'impact - Étude de compensation au titre de la destruction d'une zone humide).

Sur les 11 offres réceptionnées et conformément aux critères mentionnés dans le Règlement de Consultation (60 % valeur technique et 40 % prix), l'offre la plus avantageuse a été présentée par le Bureau d'études BEREST sis 8 rue Girlenhirsch 67400 Illkirch-Graffenstaden.

Le Conseil Communautaire,

VU le Règlement de consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières publiés sur la plateforme « Alsacemarchespublics » ;

VU les analyses des 11 offres réceptionnées ;

VU les pièces justificatives présentés ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Zone d'Activités Économique sur le territoire de Wingersheim les Quatre Bans (Mittelhausen) à l'entreprise **BEREST** ayant son siège 8 rue du Girlenhirsch 67400 Illkirch-Graffenstaden.

- **APPROUVE** la rémunération de la maîtrise d'œuvre de base fixée à 3,211 %, soit 64 220 € HT sur le montant des travaux.
- **APPROUVE** la rémunération complémentaire pour la réalisation des dossiers réglementaires le cas échéant :
 - Permis d'Aménager : 6 160 € HT
 - Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement : 5 100 € HT
 - Demande d'examen au cas par cas : 1 600 € HT
 - Soit un total de 12 860 € HT**
- **RETIENT**, le cas échéant, les deux tranches optionnelles suivantes :
 - TO 1 : Étude d'impact : 9 280 € HT
 - TO 2 : Étude de compensation zone humides : 4 580 € HT
 - Soit un total de 13 860 € HT**
- **FIXE** ainsi le **montant global estimatif** du marché de maîtrise d'œuvre à 90 940 € HT, toutes options comprises.
- **AUTORISE** le Président à engager les options en cas de besoin et au fur et à mesure de l'avancement du dossier.
- **AUTORISE** le Président à signer :
 - Le marché de maîtrise d'œuvre,
 - Les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant des marchés (notamment les actes spéciaux de sous-traitance) et toutes les pièces administratives relatives à l'opération,
 - Les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial, dans le respect du montant de l'enveloppe financière.
- **SOLLICITE** toute aide financière en ce domaine.

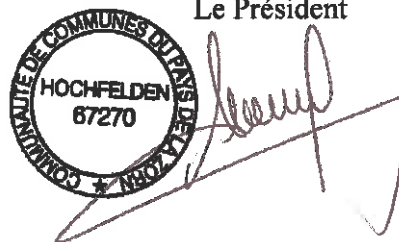
Vote à l'unanimité

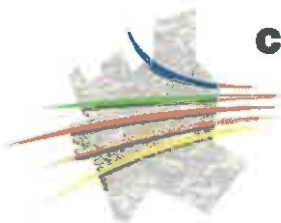
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président





Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 713/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

3. Domaine et patrimoine

3.2 Aliénations

Vente de terrains dans la Zone d'Activités du Canal à Hochfelden à la SCI JENET

Le Président rappelle que par délibération du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire avait décidé de vendre à la SCI JENET, représentée par M. Antoine JENET, un terrain situé dans la Zone d'Activités du Canal et cadastré section 53 n° 585 d'une contenance de 37,71 ares au prix de 1 200 € HT l'are pour y installer son activité de stockage de meubles et biens saisis par les huissiers.

M. Antoine JENET a récemment sollicité la Communauté de Communes pour acquérir le terrain voisin d'une superficie de 30,67 ares (parcelle section 53 n° 615) pour y développer son activité de commercialisation de conteneurs CONTAINEX et, par la même occasion, régulariser l'achat des petites parcelles (n° 583 et 566) situées entre son terrain et le terrain voisin, le tout faisant 32,07 ares

Le Conseil Communautaire,

VU la Zone d'Activités intercommunale de Hochfelden ;

VU les terrains disponibles à ce jour ;

VU la demande de la SCI JENET, représentée par M. Antoine JENET ;

Considérant que l'activité de la SCI JENET est compatible avec le périmètre de protection de l'ISDND du Rohrbach ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VENDRE** à la SCI JENET représentée par M. Antoine JENET, sise 1 Quai de la Zorn 67270 Hochfelden, trois parcelles situés dans la Zone d'Activités du Canal et cadastrés comme suit :

Ban de Hochfelden - Section 53 :

Parcelle n° 615 d'une contenance de 30,67 ares

Parcelle n° 583 d'une contenance de 0,45 are

Parcelle n° 566 d'une contenance de 0,95 are

Soit une contenance totale de 32,07 ares

- **FIXE** le prix de vente du terrain mentionné ci-dessus à 1 200 € HT l'are, soit un montant total de 38 484 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer l'acte de vente dressé par l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN à Hochfelden.

Vote à l'unanimité

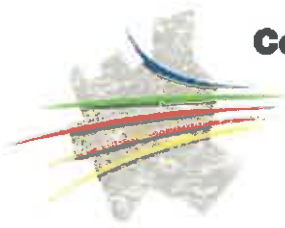
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC713-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 714/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

3. Domaine et patrimoine

3.1 Acquisitions

Acquisition du terrain d'assise du Groupe Scolaire intercommunal Nord à Alteckendorf

Les deux Groupes Scolaires intercommunaux (La Décapole et Au Clair de Lune) ont été payés sur un article comptable le 2145 (constructions sur sol d'autrui). Les Services financiers nous signalent que cet article ne donne pas droit à la récupération du FCTVA (accepté à titre dérogatoire jusqu'à ce jour) et exigent que la Communauté de Communes du Pays de la Zorn soit propriétaire du terrain d'assise du Groupe Scolaire intercommunal Nord.

Il y a lieu de régulariser la situation et d'acquérir ces parcelles cadastrés section 24 n° 94, 95, 96, 97 et 110 d'une contenance totale de 178,97 ares à l'Euro symbolique auprès de la Commune d'Alteckendorf.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section 24 n° 94, 95, 96, 97 et 110 d'une superficie de 178,97 ares sur le ban communal de ALTECKENDORF et appartenant à la Commune d'Alteckendorf à l'euro symbolique.
- **CHARGE** l'Office Notarial de Maître Thierry BECHMANN à Hochfelden de la rédaction de cet acte.
- **PREND** prendre en charge les frais d'actes correspondants.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- **DEMANDE** à la Commune d'Alteckendorf de délibérer en ce sens.

Vote à l'unanimité

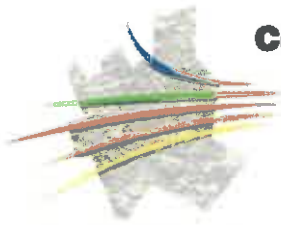
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC714-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 715/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

5. Institutions et vie politique

5.7 - Intercommunalité

Services mutualisés (comptabilité, secrétariat, paie, et archives) : renouvellement des conventions avec les Communes et Associations Foncières adhérentes pour la durée du mandat 2020-2026

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, dans le cadre de la mutualisation des services, d'effectuer des prestations COMPTABILITÉ, SECRÉTARIAT, PAIE, et de mettre à disposition son local ARCHIVES au moyen de conventions pour le compte des Communes et Associations Foncières qui en ont fait la demande.

Afin de renouveler ces services, le Président précise qu'il conviendrait de signer de nouvelles conventions, d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour la durée du mandat jusqu'en 2026.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 6 janvier 2012 portant mise à disposition de personnel de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour les prestations comptables ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 février 2014 portant mise à disposition du service de comptabilité de la Communauté de Communes au profit des associations foncières ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2014 relative à la mise à disposition d'agents de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le secrétariat de mairie ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2014 portant mise à disposition de personnel pour la prestation paie ;

VU la délibération du 21 mai 2015 décidant la mise à disposition des Communes du local archives de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU le schéma de mutualisation approuvé le 15 décembre 2015 ;

VU la coopération existante avec ses Communes membres et Associations Foncières dans les domaines suivants ;

Comptabilité :

Alteckendorf, Geiswiller-Zoebersdorf, Grassendorf, Ingenheim, Lixhausen, Scherlenheim, Waltenheim-sur-Zorn et Wingersheim les Quatre Bans.

Secrétariats de Mairie :

Alteckendorf, Grassendorf, Lixhausen, Scherlenheim.

Gestion de la paie :

Alteckendorf, Geiswiller-Zoebersdorf, Grassendorf, Ingenheim, Lixhausen, Scherlenheim, Waltenheim-sur-Zorn et Wingersheim les Quatre Bans.

Local archives :

Duntzenheim, Geiswiller-Zoebersdorf et Wingersheim les Quatre Bans.

Associations Foncières :

Alteckendorf, Geiswiller, Gingsheim, Grassendorf, Hohatzenheim, Ingenheim, Lixhausen, Mittelhausen, Scherlenheim, Waltenheim-sur-Zorn, Wingersheim et Zoebersdorf-Issenhäusen.

VU les délibérations des Communes adhérentes approuvant le renouvellement des conventions de mise à disposition des Services de la Communauté de Communes pour le nouveau mandat 2020-2026 ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions suivantes au profit des **Communes** et **Associations Foncières** adhérentes :
 - Mise à disposition du service de COMPTABILITÉ,
 - Mise à disposition de personnel du service PAIE,
 - Mise à disposition du personnel administratif de la Communauté de Communes.
 - Mise à disposition du local archives de la Communauté de Communes.
- **PRÉCISE** que ces conventions s'appliquent sur une durée de **1 an renouvelable par tacite reconduction**, à compter de l'année 2020 et jusqu'à la fin du mandat.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

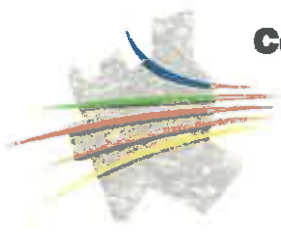
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC715-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 716/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, BECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

7. Finances Locales

7.5 - Subventions

Avenant n° 4 au Contrat de Ruralité

Le Contrat de Ruralité est un document administratif élaboré entre l'État et les Collectivités territoriales qui établissent des objectifs de financement pour les Communes et les intercommunalités répondant aux critères suivants sur la période 2017-2020 :

- Accès aux services et aux soins,
- Revitalisation des Centres-Bourgs,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition énergétique,
- Cohésion sociale.

Le Conseil Communautaire,

VU la décision du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de Contrats de Ruralité ;

VU le Contrat de Ruralité pour le territoire du Pays de Saverne, Plaine et Plateau élargi à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn signé le 13 mars 2017 ;

VU les projets d'investissement retenus dans ce Contrat sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

VU les délibérations du Conseil Communautaire en date du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat de Ruralité, en date du 26 avril 2019 approuvant l'avenant n° 2 et en date du 14 mai 2019 approuvant l'avenant n° 3 ;

VU le programme opérationnel 2020 pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant n° 4** au Contrat de Ruralité pour le territoire du Pays de Saverne, Plaine et Plateau élargi à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland et à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dont le programme opérationnel 2020 pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn se résume comme suit :

Thème Attractivité du territoire :

- Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Extension de la Zone d'Activité sur le territoire de Wilwisheim.
Budget : 1 941 962 €
Subvention DETR accordée : 253 000 €

Thème Cohésion sociale :

- Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Construction d'un Hall multisport à Wickersheim.
Budget : 1 150 000 €
Subvention DETR accordée : 230 000 €
- Communauté de Communes du Pays de la Zorn : Acquisition d'une scène mobile.
Budget : 31 000 €
Subvention DETR accordée : 6 200 €

- **AUTORISE** le Président à signer **l'avenant n° 4** au Contrat de Ruralité.

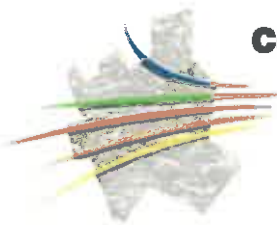
Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL, 2020**

Le Président





Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 717/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWBITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

4. Fonction publique

4.2 - Personnel contractuel

Renouvellement du poste d'Agent d'accueil de la Communauté de Communes à temps complet d'une durée d'un an renouvelable

Pour que la Maison de Pays soit reconnue Maison France Services, il faut remplir un certain nombre de critères dont celui d'avoir deux agents d'accueil.

Le Conseil Communautaire a donc, par délibération du 19 décembre 2019, décidé la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial affecté à l'accueil de la Maison de Pays à temps complet pour une durée de 6 mois à compter du 1er février 2020.

L'agent donne pleine satisfaction dans ses missions et il est donc proposé de reconduire son contrat pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2019 créant un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet pour une durée de 6 mois renouvelable ;

Et après en avoir délibéré,

- **RENOUVÈLE** le poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet affecté à l'accueil de la Maison du Pays de la Zorn pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} août 2020.
- **RAPPELLE QUE :**
 - la rémunération de ce poste est fixée conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale,
 - que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.

- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires au renouvellement de ce poste.

Vote à l'unanimité

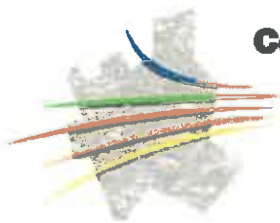
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUIL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC717-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Communauté de Communes

Pays de la Zorn

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller

Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 718/07/2020

Extrait des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

4. Fonction publique

4.1 - Personnel titulaire

Service Scolaire : création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe titulaire à raison de 32/35^{ème} affecté à l'école maternelle de Hochfelden

La Ville de Hochfelden souhaite disposer de 5 Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) pour leurs 5 classes de maternelle. Il est donc proposé la création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) à raison de 32/35^{ème} avec une date d'effet, si possible, à la pré-rentrée de septembre 2020.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE CRÉER**, un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe titulaire à raison de 32/35^{ème} affecté à l'école maternelle de Hochfelden.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **AJUSTE** le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

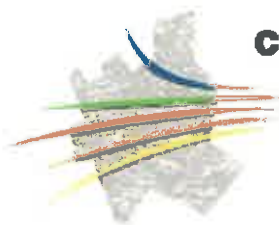
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL, 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC718-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 719/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jeannot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

4. Fonction publique

4.2 - Personnel contractuel

Service Scolaire : création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel à raison de 9/35^{ème} affecté à l'école maternelle de Schwindratzheim et suppression du poste d'Adjoint Technique 11/35^{ème}

Le Président rappelle que par délibération du 5 mars 2020, le Conseil Communautaire a accepté la rupture conventionnelle avec Madame Nadine WEBER en poste à l'école maternelle de Schwindratzheim (Adjoint Technique à 11/35^{ème}).

Il y a désormais lieu de procéder à son remplacement et il est proposé la création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel (jusqu'au 31/12/2020) renouvelable avec une nouvelle Durée Hebdomadaire de Service de 9/35^{ème}. Le poste d'Adjoint Technique 11/35^{ème} sera par conséquent supprimé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE CRÉER**, un poste d'Adjoint Technique contractuel à raison de 9/35^{ème} jusqu'au 31 décembre 2020 renouvelable affecté à l'école maternelle de Schwindratzheim.
- **FIXE** la rémunération de ce poste conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale.
- **DIT** que cet agent bénéficiera des primes et avantages consentis au personnel à discrétion du Président.
- **SUPPRIME** le poste d'Adjoint Technique 11/35^{ème}.
- **AJUSTE** par conséquent le tableau des effectifs de la Collectivité.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la création de ce poste.

Vote à l'unanimité

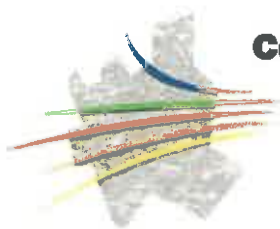
Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **22 JUL, 2020**

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC719-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020



Le Président



Date de la convocation jeudi 2 juillet 2020

DCC 720/07/2020

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 9 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président

Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 38

Présents ou représentés 38

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Mathieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, MEYER-GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, LUTZ Christophe, KRAEHN-DURR Carine, ENGER Jean-Luc, BRAUN Cécile, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, KREBS Jearnot, HATT René, ADAM Raphaël, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, KOESSLER Michèle

Dont pouvoirs 01

VOLLMAR Laurence (à PFISTER Georges)

Secrétaire de séance M. Raphaël ADAM, Maire de Wilwisheim

8 - Domaines de compétences

8.4 - Aménagement du territoire

Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur Hochfelden : modalités de la concertation préalable à sa création post COVID-19

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique du territoire, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) souhaite réaliser une opération d'aménagement d'environ 5,92 ha, destinée à permettre l'implantation d'activités économiques sur la Ville de Hochfelden de façon à dynamiser le tissu économique local.

La procédure d'urbanisme retenue pour parvenir à la réalisation de cet aménagement est celle de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), outil suffisamment souple pour permettre les évolutions indispensables à la réalisation d'une Zone d'Activités. Cette procédure comporte une phase de concertation obligatoire permettant d'associer les habitants, les associations locales et autres personnes concernées à l'élaboration du projet, et jusqu'à la création de la ZAC, suivant des objectifs et modalités délibérées par l'organe délibérant de la collectivité en charge du projet.

Le Conseil Communautaire, par délibération prise en sa séance du 11 septembre 2019, a approuvé les objectifs de l'opération tels que rappelés ci-avant, a engagé la concertation du public préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) et en a défini les modalités conformément aux dispositions des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

Ainsi, conformément à la délibération sus-évoquée,

- des supports de communication ont été affichés au siège de la CCPZ ainsi qu'à la Mairie de Hochfelden,
- des registres ont été mis à la disposition du public au siège de la CCPZ ainsi qu'à la Mairie de Hochfelden afin qu'il puisse formuler ses observations,
- trois réunions publiques ont été prévues afin de présenter le projet et le résultat des études réalisées au public.

Concernant ce dernier point, il est rappelé que deux réunions publiques se sont tenues le 24 février et 9 mars dernier mais que la troisième réunion publique, initialement prévue le 8 avril dernier, a dû être annulée (avis publié dans les DNA et sur le site internet de la Communauté de Communes) compte

tenu de l'état d'urgence sanitaire instauré par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et complétée par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020.

De même, pendant la période dite « de confinement » instaurée par le Gouvernement là aussi pour faire face à l'épisode du Covid-19 et qui a pris fin le 11 mai dernier, les supports de communication ainsi que les registres n'étaient plus accessibles au public.

Toutefois, pendant cette période et comme le prévoyait la délibération sus-évoquée, le public a pu continuer de consulter les supports de manière informatique sur le site internet de la Communauté de Communes et de formuler ses observations par courrier simple ou électronique adressé au Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

La concertation avec le public ayant été perturbée et la période d'état d'urgence sanitaire arrivant désormais à son terme, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de poursuivre la concertation avec le public aux conditions prévues dans la délibération prise par le Conseil Communautaire le 11 septembre 2019 et ce jusqu'à la délibération visant à tirer le bilan de la concertation et à approuver le dossier de création de ZAC prévue en octobre 2020, étant précisé que pour être prises en compte, les observations du public devront être transmises au plus tard 15 jours après la dernière réunion publique afin de permettre à la CCPZ de pouvoir tirer le bilan de la concertation.
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre des modalités de la concertation.
- d'organiser la 3^{ème} réunion publique le 7 septembre 2020 à 18 heures. La réunion sera, comme pour les précédentes, annoncée par voie de presse et par affichage au siège de la CCPZ ainsi qu'à la Mairie de Hochfelden.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération de la Commune de Hochfelden en date du 5 septembre 2019 émettant un avis favorable sur les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC et l'ouverture de la concertation préalable.

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 11 septembre 2019 approuvant les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC et l'ouverture de la concertation préalable ;

VU la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ensemble des propositions mentionnées ci-dessus.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le **22 JUL. 2020**

Le Président



Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20200709-DCC720-07-2020-
DE
Date de télétransmission : 20/07/2020
Date de réception préfecture : 20/07/2020